



**CONSEILS
DE PRÉPARATION
DES SUPPORTS
EN NEUF ET EN
RÉNOVATION**

Conseils de préparation des supports en neuf

EXTRAIT DE LA NF P 62-203 (DTU 53.2)

PRÉAMBULE

Les informations sont valables à la date du 01.01.2011.
Elles sont susceptibles d'être modifiées par les textes officiels en préparation.

INTRODUCTION

Cette notice a pour but de rappeler aux diverses parties concernées les différents supports sur lesquels peuvent être appliqués les revêtements de sol minces, leur contrôle et acceptation ainsi que leur préparation. Il faut rappeler, d'après la NF P 62-203 (DTU 53.2), qu'une reconnaissance contradictoire du support est obligatoire (voir Annexe A).

1 - SUPPORTS A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES (Béton)

■ DEFINITION DES SUPPORTS

Ces ouvrages seront conçus et exécutés conformément aux DTU et règles professionnelles :

- DTU P 18.702 BAEL 91.
- NFP 11.213 (DTU 13.3) : « travaux de dallage ».
- NFP 14.201 (DTU 26.2) : chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- NFP 18.201 (DTU 21) : « exécution des travaux en béton ».
- NFP 62.203 (DTU 53.2) : « revêtement de sols plastiques collés ».
- Cahier des prescriptions techniques - cahier CSTB 3469 Enduit de lissage et de ragréage pour la pose de sols minces.

2 - SUPPORTS VISES PAR LE PRESENT DOCUMENT

■ 2.1 - SUPPORTS NEUFS À BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES

Les supports visés par le présent document sont les suivants :

NOTE : Il appartient au concepteur de l'ouvrage de prendre en compte les délais de séchage des différentes natures de support, en prenant si besoin toutes dispositions telles que chauffage et ventilation des locaux.

2.1.1 - Les supports en bétons autonivelants

Les bétons autonivelants (BAN) destinés à des applications horizontales sont des bétons fluides, homogènes et dont la consistance mesurée par l'essai d'étalement au cône d'Abrams est comprise entre 600 et 700 mm (S5), ce qui permet de les mettre en œuvre sans vibration avec une finition du parement d'aspect courant fin et régulier. Le grenailage sur ce type de béton est obligatoire.

2.1.2 - Dallages

Les dallages visés par le présent document sont exécutés conformément à la norme NF P 11-213 (Référence DTU 13.3) parties 2 et 3.

Dans le cas de la pose d'un revêtement adhérent, les DPM (Documents Particuliers du Marché) indiquent les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol PVC collé à des remontées d'humidité.

NOTE : Lorsque ces dispositions ne figurent pas dans les DPM (Document Particuliers du Marché), voir les clauses de la NF P 53.2 P2 (CCS) relatives à l'insuffisance de précisions techniques.

2.1.3 - Planchers

Le plancher doit être conçu avec continuité sur appui, lorsque la pose est prévue sur plusieurs travées.

Sont admis les planchers suivants :

- Plancher dalles conformes aux prescriptions de la norme NF P 18-201 (DTU 21) avec continuité sur appui,
- Dalles pleines (en BA) coulées in situ avec continuité sur appui,
- Dalles pleines coulées sur prédalles BA ou BP avec continuité sur appui,

- Plancher nervuré à poutrelles en BP ou BA et entrevous avec dalle de répartition complète coulée en œuvre avec continuité sur appui,
- Plancher en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appui,
- Planchers constitués de dalles alvéolées en BP ou BA avec des dalles collaborantes rapportées en béton armé avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens de la NF DTU 23.2.

Cas particuliers : seuls sont considérés dans le présent document les planchers sur vide sanitaire présentant les caractéristiques suivantes :

- vide sanitaire sans stagnation d'eau et ventilé et sur terrain débarrassé de toute terre végétale.

2.1.4 - Chapes et dalles

- Chapes adhérentes, incorporées ou rapportées,
- Chapes ou dalles sur isolant ou sur sous couche de désolidarisation.

Sur les supports visés ci-dessus, les chapes sont celles qui sont conformes aux prescriptions de la norme NF P 14-201 (Référence DTU 26.2) soit aux NF P 52-301 (Référence DTU 65.6), NF P 52-302 (Référence DTU 65.7), NF P 52-303 (Référence DTU 65.14) et au Cahier des Prescriptions Techniques « Chauffage par plancher rayonnant électrique ».

2.1.5 - Escaliers

Plats de marche, contremarches doivent présenter les mêmes propriétés que les autres supports à base de liants hydrauliques. Le support doit être plan, sec et lisse.

NOTE : La pose sur escalier bois et sur métal n'est pas traitée dans ce document.

■ 2.2 - SUPPORTS À BASE DE BOIS OU PANNEAUX DÉRIVÉS

Les supports à base de bois visés par le présent document sont ceux exécutés conformément à la NF P 63-203-1 (Référence DTU 51.3) laquelle spécifie les dispositions en matière de tolérances, de planéité et de désaffleurements.

NOTE : On distingue les cas suivants :

- Planchers porteurs sur solivage,
- Planchers sur lambourdes,
- Planchers de doublage,
- Planchers flottants.

Pour les locaux humides, seuls sont considérés les locaux à caractère privatif au plus P3 dans lesquels le revêtement PVC, uniquement sous forme de lés, sera disposé sur la totalité du local à revêtir (y compris sous les appareils sanitaires). Pour les locaux E2, le mode de pose est celui utilisé pour les locaux E3. (Voir 6.3.6.1.2 de la NF DTU 53.2 P1-1).

■ 2.3 - CHAPES ASPHALTE

Les supports à base d'asphalte visés par le présent document sont réalisés conformément aux dispositions du fascicule 8 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol (asphalte type AF du fascicule 10). L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

■ 2.4 AUTRES SUPPORTS

Les autres supports visés par le présent document sont ceux bénéficiant d'un Avis Technique et réalisés conformément à cet Avis Technique.

NOTE : On y trouve entre autres les chapés sèches, les chapés fluides à base de ciment, les chapés fluides à base de sulfate de calcium.

3 - PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION

■ 3.1 - CONDITIONS PRÉALABLES DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

La pose du revêtement de sol PVC collé ne peut être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites :

3.1.1 - Clos et couvert de l'ouvrage

Le clos et le couvert de l'ouvrage sont réalisés.

Les locaux sont mis à la disposition du titulaire du lot revêtement de sol suivant les conditions minimales de température décrites au 6.1.2.

3.1.2 - Conditions de températures et d'hygrométrie

Les températures du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à + 10°C.

L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée).

3.1.3 - Travaux des autres corps d'état

Les travaux de gros œuvre, les enduits et raccords sont secs. Les travaux d'apprêt ou de peinture (incluant les finitions) sont terminés sur les plafonds, les huisseries et les murs, à l'exclusion des plinthes qui recevront les couches de finition.

L'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage a été vérifiée.

Les portes laissent le jeu nécessaire pour la pose du revêtement.

Les plinthes en bois ont été posées, traînées, et la couche d'impression appliquée.

Dallage

Le titulaire du lot revêtement de sol doit recevoir du titulaire du lot dallage les éléments nécessaires à l'exécution des travaux de son lot, conformément aux prescriptions de la norme NF P 11-213-4 (référence DTU 13.3 CCS).

NOTE : À la date de publication du présent document, les éléments nécessaires indiqués dans la NF P 11-213-4 sont les suivants : Les coupes types du dallage, précisant sa nature (armé ou non armé), son épaisseur, son état de

surface, l'utilisation ou non d'un béton autoplaçant, la nature de la cure (eau ou produit de cure (fiche technique)), un schéma des joints réalisés, avec mention de leur nature joint de retrait, arrêt de coulage, joint de dilatation, conjugaison des panneaux, etc.) avec localisation des éventuelles fissures et précision concernant leur nature (stabilisée ou active).

Le titulaire du lot revêtement de sol doit s'assurer que le choix de l'une des solutions techniques ci-dessous décrites est inscrite dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

- Soit une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (voir NF P 18-201 - Référence DTU 21 et NF DTU 26.2).

Exemple de barrière anticapillaire : un film polyéthylène

d'une épaisseur nominale de 200 microns, les lés doivent se recouvrir de 20 cm minimum et être rendus solidaires par application d'une bande autocollante plastifiée d'au moins 5 cm de large.

- Soit un système de sous couche d'interposition spécifique (bénéficiant d'un Avis Technique).

- Soit la pose du revêtement sur un complexe « système de protection anti-remontée d'humidité (bénéficiant d'un avis technique 4) et revêtement de sol PVC collé ». Cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé (voir la norme NF P 11-213 - Référence DTU 13.3)

Sols chauffants

Le titulaire du lot chauffage aura mis en service et arrêté le chauffage des sols chauffants conformément aux dispositions de mise en œuvre décrites à l'article 6.2.4 de la NF P 62-203 (DTU 53.2) :

le séchage naturel du support doit être complété par une mise en route progressive de l'installation de chauffage avant la pose du revêtement de sol conformément aux prescriptions des systèmes.

Le chauffage sera toutefois interrompu 48 heures avant l'application de l'enduit de préparation de sol.

	POSE SUR SOLS CHAUFFANTS	POSE SUR PLANCHER RAYONNANT ELECTRIQUE (P E R)
Définition et règles à respectées	Le système de sol chauffant repose sur des tubes, dans lesquels circule de l'eau, répartis sur la surface de la pièce et coulés dans une chape. Il est nécessaire, avant d'entreprendre la pose d'un sol P V C de procéder après le séchage naturel du support, à une mise en température progressivement (+5°C par jour). Il faudra ensuite veiller au maintien de la température pendant trois semaines au moins aux 2/3 de sa capacité maximale (soit entre 15°C et 20°C), tout en surveillant de près l'humidité. Le chauffage sera interrompu 48 heures au moins avant la pose, et ne sera remis en route, comme précédemment, qu'une semaine après la pose.	Le PRE se compose d'un élément chauffant (câble électrique conditionné industriellement en trames préformées) incorporé dans une chape flottante armée, d'une épaisseur comprise entre 4 et 5cm, désolidarisée thermiquement et mécaniquement du bâti. Les meubles et autres tapis font obstacle à la chaleur et impliquent l'usage d'une puissance plus forte. De fait, il est conseillé d'utiliser plutôt des meubles pourvus de pieds que reposant directement sur le sol, un écart entre le mobilier et le sol inférieur à 3cm nuisant à l'émission de chaleur. Et peut engendrer des décolorations dans les revêtements de sols P V C
Valeur maximum de résistance thermique sur un sol chauffant, pour un sol PVC	< ou = à 0,15 Watt / m ² x 0° Kelvin	
TYPE DE POSE AUTORISÉ BATIMENT		
Pose collée	OUI	OUI
Pose adhésif permanent type SAGA ²	OUI	OUI
Pose TRANSITEX	OUI Pose collée	OUI Pose collée
Pose libre type ATTRACTION ou GTI	OUI si planéité parfaite sinon un collage est nécessaire	OUI si planéité parfaite sinon un collage est nécessaire

3.1.4 - La reconnaissance des supports

Les supports sont ceux cités dans la NF DTU 53.2 P1-1 article 5.

Les contrôles à réaliser lors de la reconnaissance des supports ne peuvent être effectués que si les supports sont propres et débarrassés de tous dépôts, déchets, traces de peinture, pellicules de plâtre et parfaitement dépoussiérés. L'aspirateur est le moyen le plus adapté pour le dépoussiérage (voir 6.2.1).

Avant toute intervention touchant à la préparation des supports et avant la pose des revêtements de sol PVC collés, l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol doit effectuer la reconnaissance des supports.

La reconnaissance des supports (voir liste des contrôles à effectuer dans les 6.1.4.1 à 6.1.4.7) consiste en un examen des sols et des lieux, dans et sur lesquels l'entreprise aura à travailler, pour lui permettre de déterminer si les travaux peuvent être entrepris correctement, en respectant les choix relatifs au revêtement et à sa technique de pose.

La reconnaissance n'implique aucun jugement sur le choix, la qualité et le comportement ultérieur des matériaux constitutifs du support.

Elle vise à déterminer l'état du support, en vue de définir les travaux de préparation nécessaires à la pose des revêtements de sol PVC collés et à la compatibilité des travaux à entreprendre par rapport à l'état du support constaté.

Dans tous les cas, le relevé des contrôles effectués doit être réalisé contradictoirement en présence du maître d'ouvrage, de l'architecte et/ou du maître d'œuvre, et être inscrit sur un « Rapport contradictoire » qui devra leur être transmis (voir Annexe A normative).

Au cas où l'état du support conduit l'entreprise soit à devoir définir une autre technique de pose, parce que l'état du support le rend incompatible avec la technique envisagée, soit à refuser le support parce qu'il ne permet pas la réalisation des travaux de pose des revêtements prévus, l'entreprise doit notifier le « rapport contradictoire », exprimer ses réserves et proposer les modifications nécessaires sur le plan technique et en terme de coût supplémentaire au maître d'ouvrage, avec copie à l'architecte et/ou maître d'œuvre.

Toute modification des travaux devra faire l'objet obligatoirement d'un nouvel ordre de service précisant les modifications de planning nécessaires découlant notamment de la reprise du support.

Les points de contrôles de la reconnaissance des supports à effectuer et à vérifier sont les suivants:

Humidité

La mesure du taux d'humidité des supports est réalisée par le titulaire du lot revêtement de sol. Il doit choisir l'une des deux méthodes présentées ci-dessous et décrites dans l'Annexe B (Normative).

Pour permettre la pose des revêtements PVC, le support en mortier traditionnel ou en béton traditionnel ne doit pas présenter une siccité dépassant les niveaux indiqués ci-dessous:

- la mesure avec l'appareil « Bombe au carbure » (voir B1 Annexe B),
- le prélèvement doit être effectué sur une profondeur de 4 cm minimum du support,
- le taux d'humidité résiduel mesuré doit être inférieur ou égal à **4,5% en poids**.
- la mesure avec l'appareil à « Sonde hygrométrique » (voir B2 Annexe B)
- le perçement du support doit être fait sur une profondeur de 5 cm,
- le taux d'humidité relative d'équilibre HRE mesuré doit être **inférieur ou égal à 85 %**.

NOTE : Dans le cas de l'utilisation de l'appareil « sonde hygrométrique », si le résultat du taux d'humidité relative d'équilibre HRE est supérieure à 85%, le titulaire du lot revêtement de sol mesure l'humidité du support avec la méthode de la Bombe au carbure. Si le taux est inférieur ou égal à 4,5% en poids, la pose du revêtement PVC est possible.

Si les résultats obtenus avec l'une des méthodes, sont supérieurs aux niveaux

indiqués ci-dessus et si le planning ne permet pas un temps de séchage du support complémentaire pour atteindre les taux admis, alors la pose du revêtement PVC ne doit pas être réalisée dans les conditions initialement prévues. En conséquence, elle nécessite une solution technique particulière bénéficiant d'un Avis Technique favorable pour cet usage (voir 3.2 de la NF DTU 53.2 P2).

En cas de contestation, le maître d'ouvrage et/ou architecte et/ou maître d'œuvre peuvent, s'ils le souhaitent, faire effectuer à leur charge de nouvelles mesures par un laboratoire.

NOTE : Ces spécifications ne s'appliquent pas à la chape à base de sulfate de calcium pour laquelle il convient de se reporter à l'Avis Technique.

Microfissures et fissures

Microfissures

Elles peuvent être révélées par mouillage de la surface.

La microfissure est d'une largeur inférieure ou égale à 0,3 mm.

Un support présentant des microfissures inférieures ou égales à 0,3 mm doit recevoir un primaire avant l'application d'un enduit de préparation de sol.

Fissures

L'entreprise titulaire du lot revêtement de sol mesure la largeur des fissures. La pose des revêtements de sol PVC n'est possible que s'il n'existe pas de fissures ayant une largeur supérieure à 0,3 mm. Par conséquent, s'il existe des fissures d'une largeur supérieure à 0,3 mm, l'entreprise avertit le maître d'ouvrage afin qu'il commande les travaux nécessaires au traitement de ces fissures.

Le traitement des fissures d'une largeur comprise entre 0,3 mm et 1 mm est décrit au 6.2.1.3.

NOTE 1 : La NF DTU 53.2 P2 (CCS) précise les modalités de règlement des travaux de traitement de ces éventuelles fissures.

NOTE 2 : Le présent document ne vise pas les fissures d'une largeur supérieure à 1 mm.

Cohésion de surface

La cohésion de surface du support est vérifiée au test à la rayure

(à l'aide d'un appareil de contrôle de dureté des sols).

En cas de doute, un essai d'adhérence est réalisé.

Tableau 1 - Cohésion de surface

LOCAUX	METHODES	RESULTAT
Locaux P2 et P3	La cohésion de surface est appréciée au test de la rayure (à l'aide d'une pièce ou d'un tournevis) par l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol.	En cas de doute sur la cohésion de surface (support friable à la rayure) un essai à l'arrachement est nécessaire. La valeur obtenue doit être supérieure ou égale à 0,5 MPa.

Dans le cas d'un résultat de cohésion de surface inférieur à 0,5 MPa, la pose d'un revêtement de sol PVC collé n'est pas possible.

Porosité

La connaissance de la porosité est essentielle pour déterminer la nature du primaire qui sera à utiliser avant la mise en œuvre d'un enduit de préparation de sol.

Elle est déterminée en réalisant le "test à la goutte d'eau" qui consiste à déposer une goutte d'eau en surface du support et à mesurer le temps au bout duquel la goutte d'eau a disparu.

Tableau 2 - Porosité du support

CRITÈRES DE POROSITÉ DES SUPPORTS HYDRAULIQUES	
Support très poreux	Si la goutte d'eau est absorbée en moins d'1 minute
Support normalement poreux	Si la goutte d'eau est absorbée entre 1 et 5 minutes
Support fermé	S'il reste toujours 1 film d'eau après 5 minutes

Le résultat du contrôle de la porosité va déterminer le ou les choix techniques lors de la préparation du support (exemple: le choix éventuel du primaire).

Planéité

A défaut d'autres précisions dans les DPM (Documents Particuliers du Marché),

- le nombre de points de contrôle est au minimum cinq points par 100 m²,
- la planéité d'un support sans pente peut être mesurée au moyen d'une règle de 2 m et d'un régllet de 0,20 m posés à leurs extrémités sur deux cales. La règle doit être placée horizontalement sans que l'on ne constate de pente, et, à chaque point, la règle ou le régllet sont pivotés en tous sens à 360 degrés. Les tolérances de planéité des supports sont définies dans le tableau ci-après en fonction de l'état de surface retenu :

Tableau 3 - Tolérances de planéité des supports

Supports	Rapportée à la règle de 2m (Creux, flèche maximum sous la règle)	Régllet de 0,2m (Creux, flèche maximum sous la règle)
Dallage, plancher Etat de surface : lissé	7 mm	2 mm
Béton à chape incorporée Etat de surface : lissé	7 mm	2 mm
Chape rapportée Etat de surface : soigné, fin et régulier	5 mm	1 mm

Dans le cas où la vérification de la planéité s'avère ne pas correspondre aux tolérances inscrites dans le tableau ci-dessus, il n'appartient pas au titulaire du lot revêtement de sol de rectifier la planéité avec un enduit de préparation de sol. L'entreprise doit notifier ses constatations au maître d'ouvrage, à l'architecte et/ou maître d'œuvre.

La pose du revêtement ne pourra s'effectuer que lorsque le support mis à la disposition du titulaire du lot revêtement de sol aura la planéité requise.

Cure

Avant la mise en œuvre d'un enduit de préparation de sol ou d'un revêtement de sol PVC collé, l'élimination du produit de cure doit être exécutée. Cette opération sera facilitée si elle est exécutée avant la pose des cloisons (voir 3.2 et 6.2 de la NF DTU 53.2 P2)

Marches d'escaliers

Nez de marche et fonds de marche.

Ils doivent présenter les caractéristiques suivantes:

- être rectilignes,
- présenter obligatoirement des équerrages pour les fonds de marche et des arrondis uniformes pour les nez de marche d'un rayon de courbure minimum de 12 mm pour les marches qui recevront des marches intégrales,
- être parallèles dans le cas d'escaliers à évolution droite,
- ne pas présenter d'épaufrures,
- le nez de marche doit être d'équerre pour la pose d'un nez de marche rapporté.

Dans le cas où la vérification des caractéristiques ci-dessus énoncées s'avère ne pas correspondre aux tolérances inscrites, il n'appartient pas au titulaire du lot revêtement de sol de rectifier les marches d'escaliers avec un enduit de préparation de sol. L'entreprise doit notifier ses constatations au maître d'ouvrage, à l'architecte et/ou maître d'œuvre.

La pose du revêtement ne pourra s'effectuer que lorsque l'escalier mis à la disposition du titulaire du lot revêtement de sol aura les caractéristiques requises.

3.1.5 - Stockage des matériaux

Les matériaux destinés à la réalisation des revêtements de sol PVC collés doivent être entreposés durant les 48 heures précédant la pose dans des locaux clos, aérés et sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 10°C ou aux températures minimales fixées par les fabricants et sur support sec.

■ 3.2 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

3.2.1 - Sur supports neufs à base de liants hydrauliques

Les travaux préparatoires comportent:

- Le traitement des fissures lorsque les DPM (Documents Particuliers du Marché) le précisent,
- Le nettoyage du support avec un aspirateur,
- L'application éventuelle d'un primaire, compatible avec l'enduit de préparation de sol (voir NF DTU P1-2),
- L'exécution d'un enduit de préparation de sol compatible avec le primaire.

Locaux à risques identifiés

Il s'agit de locaux qui sont à risques identifiés, compte tenu de leur sensibilité vis-à-vis des opérations d'entretien, de maintenance et de réparation eu égard à la destination de l'ouvrage.

Ne sont considérés à risques identifiés que les locaux ainsi dénommés dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

Dans ces locaux il est obligatoire de réaliser:

- Sur plancher béton, un grenailage,
- Sur chape, un ponçage abrasif.

Dallage

S'il n'est pas prévu sur le dallage une chape désolidarisée, il convient de réaliser, soit une sous couche d'interposition (SPORISOL), soit un système de protection anti-remontée d'humidité selon les indications inscrites dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

Traitement des fissures

Descriptif du traitement des fissures:

- Ouvrir la fissure par sciage avec un disque diamant,
- Nettoyer et dépoussiérer la fissure par aspiration,
- Appliquer éventuellement un primaire d'accrochage,
- Garnir à l'aide d'une résine bi-composant rigide, coulante, ou équivalent, d'une dureté shore D 60 à 24h,
- Sabler à refus avec du sable de quartz fin et sec, le produit de garnissage avant sa polymérisation,
- Après durcissement de la résine, aspirer l'excès de sable non adhérent avec un aspirateur.

NOTE : l'avis technique Sporisol admet la pose sans traitement des fissures.

Joints du support

Si le support comporte des joints, ceux-ci auront été préalablement traités.

Aux joints de dilatation:

- Les tranches du revêtement doivent être protégées,
- L'applicateur doit veiller particulièrement au collage du revêtement de part et d'autre du joint.

Deux cas sont à distinguer:

- Soit le joint est traité par des profils scellés (de type COUVRANEUF RM 20.3) dans le gros œuvre défini dans les DPM (Documents Particuliers du Marché),
- Soit le joint est réalisé au moyen d'un élément de recouvrement par l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol.

Joint de fractionnement et de construction

Le joint de fractionnement, aussi nommé joint de retrait scié, est destiné à regrouper la fissuration due aux effets de retrait du béton.

Le joint de construction est un dispositif servant d'arrêt de coulage journalier des dallages en béton. Il remplit le même rôle que les joints de retrait.

Sauf dispositions contraires précisés dans les DPM (Documents Particuliers du Marché), le traitement de ces deux types de joints n'est pas à la charge du titulaire du lot revêtement de sol.

Le traitement du joint de retrait scié est le suivant:

- Ouvrir le joint par sciage avec un disque diamant,
- Nettoyer et dépoussiérer par aspiration du joint scié,
- Appliquer éventuellement un fond de joint,
- Appliquer éventuellement un primaire d'accrochage,
- Garnir à l'aide d'une résine époxy bi composante, coulante, ou équivalent, d'une dureté Shore D 60 à 24h, ou un mortier de résine dans le cas de joint large,
- Sablage à refus avec du sable de quartz fin et sec, du produit de garnissage avant sa polymérisation,
- Après durcissement de la résine, aspirer l'excès de sable non adhérent avec un aspirateur.

Joint par profilés

Les joints par profilés incorporés dans le béton support ne sont pas compatibles avec la pose directe d'un revêtement PVC. S'ils existent, ils devront être traités. Les DPM (Document Particulier du Marché) précisent qui effectue ces travaux (voir 3.2 de la NF DTU 53.2 P2).

Joint d'isolement de dallage

Ce sont des joints qui isolent le dallage des murs, des poteaux, des longrines et de tous types d'obstacles, ils permettent le mouvement du dallage dans le temps.

Ils ne sont pas traités par le titulaire du lot revêtement de sol.

Transitions entre deux revêtements

Les DPM (Documents Particuliers du Marché) précisent en fonction de l'usage des locaux les profils ou dispositifs à utiliser en cas de :

- Jonction entre matériaux différents,
- Différence de niveaux.

A défaut de spécification dans les DPM (Documents Particuliers du Marché) le titulaire du lot revêtement de sol proposera la solution technique de son choix.

3.2.2 - Application du primaire avant l'enduit de préparation de sol

- Sur support très poreux, poreux ou fermé, un primaire doit être systématiquement appliqué,
- Sur support normalement poreux, seuls peuvent être utilisés sans primaire les produits dont l'Avis Technique le précise.

3.2.3 - Enduit de préparation de sol

Un enduit de préparation de sol a pour fonction de rendre le support lisse et régulier. Il sera exécuté conformément au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol minces (CPT Cahier 3469 du CSTB).

NOTE : Si tous les points de contrôles de la reconnaissance des supports le permettent, la pose directe sur un support béton d'un état de surface lissé, surfacé mécaniquement, peut-être envisagée.

3.2.4 - Disposition préalable à la pose sur sol hors gel

Le séchage naturel du support doit être complété par une mise en route progressive de l'installation de chauffage avant la pose du revêtement de sol conformément aux prescriptions des systèmes. Le chauffage sera toutefois interrompu 48 heures avant l'application de l'enduit de préparation de sol.

Cas des planchers rayonnant électrique (P R E) Cahier du CSTB n° 3606- Septembre 2006

Rappel : Température de surface au sol : 28°

Enduit de lissage doit bénéficier d'un A Technique spécifiant l'emploi sur un sol chauffant P E R. Pour un bon fonctionnement, ne pas bloquer son émission de chaleur (présence à même le sol d'un matelas ou d'un tapis épais...)

3.2.5 - Disposition préalable sur les panneaux de bois ou dérivé du bois

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, un enduit de préparation de sol est possible dans les conditions inscrites dans le " CPT Cahier 3469 du CSTB ". Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont mentionnées dans l'Avis Technique des enduits de préparation de sol.

3.2.6 - Disposition préalable sur les chapes asphalte

Un enduit de préparation de sol adapté à cet usage et bénéficiant d'un Avis Technique favorable, ou d'une recommandation établie par le fabricant d'enduit, doit toujours être mis en œuvre.

3.2.7 - Disposition préalable sur les autres supports

Un enduit de préparation de sol bénéficiant d'un classement P au moins égal à celui du local et bénéficiant d'un Avis Technique visant le support concerné, doit être appliqué.

Conseils de préparation des supports en rénovation

Matériau existant	Type de pose	Projet	Méthode
Sous certification NF UPEC ou NF UPEC -A	Pose collée	Dépose complète	Cf cahier 3635 de 09/2008 CPT : exécution des enduits de sol - rénovation Obtenir une préconisation par le fabricant de colle et d'enduit.
		Conservation	Cf cahier 3635 de 09/2008 CPT : exécution des enduits de sol - rénovation Obtenir une préconisation par le fabricant de colle et d'enduit.
Sous Avis Technique	Pose collée	Dépose complète	Cf cahier 3635 de 09/2008 CPT : exécution des enduits de sol - rénovation Obtenir une préconisation par le fabricant de colle et d'enduit.
		Conservation	Cf cahier 3635 de 09/2008 CPT : exécution des enduits de sol - rénovation Obtenir une préconisation par le fabricant de colle et d'enduit.
	Autre type de pose	Dépose complète	Voir Principe de mise en œuvre de Gerflor
		Conservation	

ANNEXE 1 :

Annexe A (normative) du DTU 53.2

RAPPORT CONTRADICTOIRE DE LA RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

Entreprise

La date

Nom, référence et Adresse du chantier

Localisation des contrôles (Voir plan (s) à joindre).....

Clos et couvert oui non, Température ambiante °C, Cloisons oui non,
Propreté des sols oui non.

Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définis dans la NF DTU 53.2 P1-1

Reconnaissance des supports.

Nombres de contrôles à effectuer : Minimum 1 pour les premiers 100 m² et 1 par multiple de 500 m² supplémentaires.1) Taux d'humidité du support : Type d'appareil : Bombe au Carbone Sonde HygrométriqueRésultats : n°1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n°4 C NC n°5 C NC

2) Relevée des fissures :

Situation, diagnostics, largeurs

Décisions.....

3) Cohésion de surface :

Résultats : n°1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n°4 C NC n°5 C NC

4) Porosité :

Résultats : Support normalement poreux Support très poreux Support fermé

5) Planéité : Nombre de contrôles (minimum cinq)

Résultats : n°1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n°4 C NC n°5 C NC

6) Cure : Nature

7) Escalier : Volée n°... C NC Volée n° ... C NC. Volée n°... C NC. Volée n°... C NC

Les contrôles ont été faits par l'entreprise représentée par Monsieur le

Les contrôles, constats et décisions ont été réalisés contradictoirement le avec et /ou :

Le maître d'ouvrage Monsieur Signature.....

Le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre Monsieur Signature.....

Eventuellement, le titulaire du lot support Monsieur Signature.....

Le rapport est à remettre en mains propres contre décharge ou à expédier en lettre recommandée avec AR aux Architecte,
Maître d'œuvre et au titulaire du lot support.

NOTE : Légende : C = Conforme, NC = Non-conforme

ANNEXE 2 :

CONSISTANCE DES TRAVAUX ET DES PRESTATIONS OBJETS DU MARCHÉ

1. TRAVAUX FAISANT PARTIE DU MARCHÉ

Sauf dispositions contraires des DPM (Documents Particuliers du Marché), les travaux dus par l'entreprise sont les suivants:

- La reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques. Indispensable, elle est à réaliser préalablement à l'engagement de la responsabilité du titulaire du lot revêtement de sol,
- La reconnaissance des supports qui est à réaliser contradictoirement selon les points du 6.1.4 de la NF DTU 53.2 P1-1 (clos couvert, température ambiante, cloisons, propreté, humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, cure, escalier),
- Les résultats des contrôles de la reconnaissance des supports qui sont à inscrire sur un rapport (voir annexe A normative de la NF DTU 53.2 P1-1),
- Les études, plans d'appareillage et de calepinage éventuel du revêtement,
- Le traitement spécifique des supports,
- Le traitement des microfissures < à 0.3 mm,
- La fourniture et l'application éventuelle d'un primaire,
- La fourniture et l'application éventuelle d'un enduit de préparation de sol,
- La fourniture de la colle pour la pose par collage en plein du revêtement,
- La préparation des supports des locaux à risques identifiés qui sont définis et quantifiés dans les DPM (Documents Particuliers du Marché),
- La fourniture et la pose des revêtements PVC prévues dans les DPM (Documents Particuliers du Marché) conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques (CCT) de la NF DTU 53.2 P1-1 et des Critères généraux de choix des Matériaux (CGM) de la NF DTU 53.2 P1-2,
- La fourniture et l'application éventuelle des produits de soudure pour la soudure du revêtement en lès ou en dalle entre eux,
- La fourniture et l'application éventuelle des produits de traitement à froid pour le traitement du revêtement en lès ou en dalle entre eux,
- La livraison des revêtements dans un bon état de propreté, sans tache de colle,
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes à l'issue des travaux,
- L'enlèvement du chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux du titulaire du lot revêtement de sol,
- La remise au client de la fiche d'entretien du revêtement fournie par le fabricant du revêtement.

ANNEXE 3 :

LIVRAISON DE L'OUVRAGE

Nettoyage

Lorsque la pose est terminée, le revêtement doit être livré propre, exempt de taches de colle et de déchets provenant de la pose.

Conditions d'un examen visuel

L'aspect final du revêtement de sol PVC collé s'évalue à hauteur de 1,65 m et une distance de 2,00 m avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière supérieure à 45°). Voir schéma.

Protection du revêtement

Si les conditions d'achèvement du chantier nécessitent la pose d'une protection sur le revêtement, celle-ci ne doit être disposée qu'après 72 heures, délai de séchage de la colle.

Le titulaire du lot revêtement de sol avertit le maître d'ouvrage, ou son représentant et le maître d'œuvre de la fin des travaux en lui demandant de faire respecter les délais de mise en service des locaux.

2. TRAVAUX NE FAISANT PAS PARTIE DU MARCHÉ

Sauf dispositions contraires des DPM (Documents Particuliers du Marché), les travaux du présent marché ne comprennent pas:

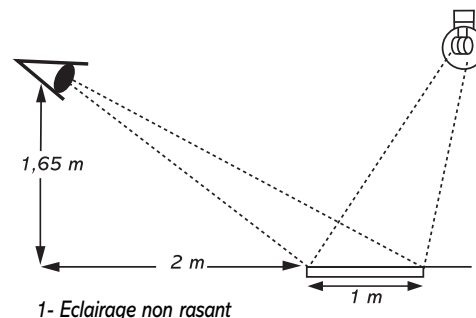
- L'élimination du produit de cure des supports à base de liants hydrauliques par tous moyens, tels que le grenailage, le décapage..., sauf pour les bétons fluides autoplaçants (voir 5.1.1 de la NF DTU 53.2 P 1-1),
- Le traitement des fissures comprises entre 0.3 mm et 1 mm,
- Le traitement des joints de fractionnement et de construction,
- Le traitement des joints par profilé incorporé,
- La fourniture et l'application de tout système de sous couche d'interposition ou de système de barrière anti remontée d'humidité sous avis technique,
- La fourniture et la réalisation d'une chape désolidarisée (chape rapportée),
- La fourniture et pose des plinthes,
- La fourniture et pose des accessoires tels que barre de seuils, cadre pour tapis de protection d'entrée, tapis brosse ou autres, arrêts de porte,
- La fourniture et la pose de rive de joints et des couvre-joints de dilatation,
- La fourniture et pose de la protection de l'ouvrage après la pose du revêtement,
- Le nettoyage et les prestations de premier entretien avant la mise en service,
- Le traitement de protection des dalles thermoplastiques avant la mise en service des locaux.

Sauf la fourniture et la réalisation d'une chape désolidarisée (chape rapportée), le maître d'ouvrage peut demander dans les DPM (Documents Particuliers du Marché), au titulaire du lot revêtement de sol les travaux particuliers cités ci-dessus.

Si l'entreprise les accepte, dans ce cas, ces travaux particuliers entraînent une rémunération supplémentaire.

3. COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES ET INTERVENANTS

Les éventuelles lacunes seront comblées par recours aux dispositions de la norme NF P 03-001



Travaux de revêtements muraux : conseils de préparation des subjectiles

EXTRAIT DE LA NF P 74-204 (DTU 59.4)

INTRODUCTION

Cette notice a pour but de rappeler aux diverses parties concernées les différents supports sur lesquels peuvent être appliqués les revêtements muraux GERFLOR, leur contrôle et acceptation ainsi que leur préparation. La décision de ces préconisations appartient au maître d'œuvre.

1 - DEFINITION DES SUBJECTILES

Cf. NFP 74 204 (DTU 59.4)

Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.

■ 1.1 - SUBJECTILES À BASE DE PLÂTRE

- NFP 71.201 (DTU 25.1) : Enduits intérieurs en plâtre.

■ 1.2 - SUBJECTILES À BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES

Ces ouvrages seront conçus et exécutés conformément aux DTU et règles professionnelles :

- NFP 18.201 (DTU 21) : Exécution des travaux en béton.
- NFP 18.210 (DTU 23.1) : Parois et murs en béton banché.
- NFP 15.201 (DTU 26.1) : Enduits aux mortiers de liants hydrauliques

■ 1.3 - SUBJECTILES À BASE DE FIBRE CIMENT

- NFP 72.202 (DTU 25.31) : Ouvrages verticaux de plâtrerie
- NFP 72.203 (DTU 25.41) : Ouvrages en plâtre de parement de plâtre.

■ 1.4 - SUBJECTILES À BASE DE BOIS

- NFP 21.204 (DTU 31.2) : Construction de maisons et bâtiments à ossatures en bois.

■ 1.5 - AUTRES SUBJECTILES - RÉNOVATION

- Métaux et alliages : nous consulter
- NFP 74.201 : Peinture
- Revêtements muraux collés et scellés : tapisserie, vinyle, faïence.
- Revêtements projetés.
- Autres : consulter le Service Technique de Gerflor.

2 - RECEPTION ET PREPARATION DES SUBJECTILES

Cf. NFP 74.204 (DTU 59.4)

■ 2.1 - SUBJECTILES À BASE DE PLÂTRE

2.1.1 - Réception et contrôle

- Après égrenage et dépoussiérage, l'enduit ne doit présenter ni pulvéulence, ni gerçure, ni craquelure, ni trou ou strie de profondeur ≥ 1 mm.
- Planitude locale : 1 mm sous la règle de 20 cm.
- Planitude générale : 5 mm sous la règle de 2,00 m.
- Verticalité : 5 mm sous la règle de 2,50 m.
- Dureté moyenne : 45 shore C.
- Humidité inférieure à 5 % en poids.

2.1.2 - Préparation

Extrait du DTU 59.4 : Les subjectiles ne doivent pas présenter de taches d'humidité, moisissures et inscriptions (traits de cordeau, trait d'encre, de crayon gras, graffiti, etc...).

Application d'un primaire pour homogénéiser la porosité. (Voir le tableau préconisation dans le Principe de Mise en œuvre du MURAL ULTRA).

■ 2.2 - SUBJECTILES À BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES

2.2.1 - Réception et contrôle

Les dispositions constructives propres à éviter les remontées capillaires dans les murs ont été respectées.

- Aspect de surface.
Il doit être lisse et régulier, dur, exempt de taches grasses, de produits de démoulage, etc...
- Siccité du support.
L'humidité sera inférieure à 5% en poids

2.2.2 - Préparation

- Supports continus rugueux : application d'un enduit en plâtre (cf. DTU 25.1) puis l'application d'un primaire.
- Supports en béton armé lisse : après dépoussiérage, encollage pour neutraliser l'alcalinité du béton.
Application d'un enduit pelliculaire en 2 passes.
- Remarques : protection des parties métalliques.

Traitement à l'aide d'un produit anticorrosion adapté.

■ 2.3 - SUBJECTILES À BASE DE FIBRES-CIMENT ET ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN PLÂTRE ET FIBRES-CIMENT

2.3.1 - Réception et contrôle

- Aspect de surface :
Le parement de la cloison ne doit présenter ni pulvéulence superficielle, ni gerçure, ni trou, ni craquelure.
- Siccité du support :
L'humidité sera inférieure à 15% en poids.
- Planitude : 1 mm sous la règle de 0,20 m.
: 5 mm sous la règle de 2 m.

2.3.2 - Préparation

Ces différents supports doivent satisfaire à des caractéristiques et/ou des règles de mise en œuvre qui leur sont propres. Celles-ci sont rappelées sous forme de prescriptions complémentaires.

■ 2.4 - SUBJECTILES À BASE DE BOIS

2.4.1 - Réception et contrôle

- Les supports utilisés sont les panneaux de particules et panneaux de contre-plaqué.

2.4.2 - Préparation

- Application d'un primaire pour limiter la porosité.

■ 2.5 - AUTRES SUBJECTILES - RÉNOVATION

2.5.1 - Subjectiles peints

- Dépoussage avec du papier de verre grossier puis lessivage et rinçage soigné.

2.5.2 - Subjectiles tapissés (papiers peints, vinyle)

- Il faut procéder à l'enlèvement complet du produit pour retrouver le support.

2.5.3 - Revêtements projetés

- Enlèvement complet du produit pour retrouver le support.